



Rapport de commission n° 54

chargée de l'examen du : Postulat de M. Valéry Beaud et crts « Pour une sécurité routière renforcée sur le chemin et aux abords des écoles »

Présidence :	Mme Feryel KILANI (Les Verts)
Membres présents :	M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Pedro MARTIN (soc.) ; M. Louis DANA (rempl. Mme Joëlle RACINE (soc.)) ; Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; M. Serge TALLA (soc.) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Eliane AUBERT (rempl. Mme Diane WILD (PLR)) ; M. Olivier KASER (PLR) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.) ; M. Jean-Luc MASSON (UDC).
Membres excusés :	Mme Sevgi KOYUNCU (EàG)
Municipale concernée :	Mme Florence GERMOND, municipale en charge de FINANCES ET MOBILITE (excusée).
Invité-e-s :	M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics.
Notes de séances :	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions.

Date : 03.03.2026

Début et fin de la séance : 17h04 – 17h35

La présidente ouvre la séance et donne la parole au postulant.

Le postulant explique que la sécurité sur le chemin de l'école est un vrai enjeu. Dans le but de rendre le trajet des enfants plus sûr et plus agréable, son postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place des *rues scolaires* aux abords de certaines écoles. La Ville prend déjà des mesures à proximité des établissements scolaires, avec des interventions légères qui sont souvent efficaces et suffisantes, mais pas toujours. Des demandes de sécurisation parviennent au Service des Ecoles. En sa qualité de vice-président au Conseil des Etablissement Lausannois, il constate que plusieurs commissions d'établissement ont thématiqué la problématique de la sécurité routière aux abords des écoles et qu'il y a également eu des pétitions notamment pour la sécurisation des abords des collèges de l'Eglantine, Florimont ou encore de Villamont. La *rue scolaire* constitue une mesure qui se prête particulièrement bien à des cas compliqués : Il s'agit de fermer un tronçon de rue durant des horaires restreints d'arrivée et de départ à l'école. Il indique que cela se fait depuis 1979 dans différents pays à une échelle internationale. Cette mesure a été mise en place en Suisse, par exemple à Corcelles-Près-Payerne ainsi qu'au Confignon à Genève. Le postulat vise à étudier l'opportunité d'instaurer ce système pour certaines écoles de Lausanne, comme par exemple au Collège de Beaulieu dont les abords sont rendus dangereux par l'étroitesse des trottoirs et la dépose de parents taxis.

La présidente ouvre la discussion générale.



Discussion générale

Un.e commissaire juge le postulat intéressant. Il indique avoir assisté lui-même à des scènes complexes lors de dépose d'enfants par des parents taxis et reconnaît qu'il s'agit d'une thématique. Cependant, l'accessibilité à la ville est déjà problématique en raison des travaux et il ne veut pas qu'une contrainte supplémentaire trop lourde soit ajoutée. Il rappelle qu'un projet en ce sens avait été abandonné suite à des réclamations des parents. Il juge que le pédibus peut répondre à la problématique s'il est à nouveau mis en avant pour attirer plus de volontaires.

Un.e commissaire prend l'exemple du collège de Villamont dont l'environnement routier pose problème et où une rue scolaire pourrait être envisagée sans péjorer la circulation.

Un.e commissaire relève une autre problématique similaire vers le collège de Beaulieu, à l'avenue Gindroz qui sert aussi de raccourci pour éviter le carrefour des Bergières. Elle explique qu'une file d'attente se crée à ce lieu, causant une situation dangereuse.

Un.e commissaire souhaite que l'idée du postulat soit étendue aux crèches, dont l'accessibilité pose aussi des problématiques de sécurité.

Un.e commissaire relève aussi une problématique de sécurité autour du collège de Coteau-Fleuri. Il ajoute qu'une pétition avait été déposée au sujet de la sécurité du de l'école pour aller du quartier des Fiches à l'établissement scolaire de Coteau-Fleuri.

La présidente constate que le problème de sécurisation des cheminements aux écoles semble généralisé. Elle ajoute que l'école de la Sallaz présente cette même problématique et qu'un enfant a d'ailleurs été percuté sur un passage piéton. Des panneaux ont été ajoutés mais la situation n'est toujours pas satisfaisante. S'agissant du pédibus, il ne s'agit pas d'une solution satisfaisante : On ne peut pas faire reposer sur les parents la sécurisation des cheminements à l'école. La Ville doit mettre en place les mesures d'aménagement suffisantes pour assurer la sécurité des enfants.

Monsieur le chef du Service de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics indique qu'à Montriond il y a un projet semblable à une *rue scolaire* sur l'avenue Edouard Dapples. Il précise cependant que cette adaptation visait à piétoniser complètement la rue. À l'issue d'une séance publique avec toutes les parties prenantes, le projet a été refusé et a été reporté sur le chemin des Croix-Rouges pour la prochaine rentrée scolaire. Il explique que le projet des patrouilleurs scolaires est porté par le Service de l'Économie qui apporte des solutions pragmatiques quand des besoins sont relevés par des quartiers. Il explique que des patrouilleurs scolaires ont été installés sur l'avenue de Montoie et aux Plaines-Du-Loup. Il ajoute que les patrouilleurs ont des formations spécifiques et sont des agents de sécurité issus du corps de police. Ainsi, la politique portée par le corps de police et le Service de l'Économie permet de déployer des patrouilleurs.

Un.e commissaire craint que le postulat accentue le problème d'accès en ville pour les voitures. Une alternative pourrait être d'élargir les trottoirs et de rétrécir la voie routière sans bloquer pour autant l'accès aux rues.

Le postulant fait remarquer que la discussion montre l'ampleur de la problématique. Il précise que la solution d'élargir les trottoirs n'est pas toujours possible ce qui montre qu'il est nécessaire d'avoir un panel de mesures pour pouvoir choisir au cas par cas celles qui sont adéquates.



La présidente demande s'il y a bien deux types de patrouilleurs et s'ils sont tous les deux sous la responsabilité d'un autre Service que celui de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics.

Monsieur le chef du Service de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics explique qu'il y a bien deux types de patrouilleurs. Le premier est constitué de personnes issues de la société civiles formées. Mais les montants de rémunération sont bas et ces personnes doivent être disponibles à des horaires peu arrangeants, à savoir une demi-heure le matin, le midi, et le soir, ce qui a conduit à un manque de volontaires. Le second est issu de la police. Il y a des volontaires au sein du corps de police pour aller effectuer cette tâche, aujourd'hui aux Plaines-du-Loup ou à Montoie par exemple.

La présidente demande si une stratégie a été mise en place pour répondre aux besoins de sécurisation des différentes écoles.

Monsieur le chef du Service de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics explique qu'un groupe dédié regroupant le corps de police, le Service Enfance, Jeunesse et Quartier et le Service de la Mobilité a été mis sur pied dans le but d'apporter des solutions aux demandes des différents établissements. Il rappelle qu'un ensemble de mesures, allant du potelet à la requalification complète des tronçons, servent à apporter des solutions. Les préavis *Rues vivantes 1 et 2* permettent de développer et réaliser ces projets.

La présidente propose de passer au vote.

Vote concl. : __8__ oui __0__ non __4__ abstentions

La commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La séance est levée à 17h35.